



C'est la rentrée...

Rendez-vous des Instances



Ardenne Métropole

C.T

- ✓ 14 septembre 2018
- ✓ 10 octobre 2018
- ✓ 28 novembre 2018
- ✓ 19 décembre 2018 (sous réserve)
- ✓ 18 janvier 2019

C.A.P

- ✓ 16 novembre 2018
- ✓ 8 février 2019

C.H.S.C.T

- ✓ 23 novembre 2018
- ✓ 13 mars 2019 (à confirmer)



Ville et C.C.A.S **C.T**

- ✓ 25 septembre 2018
- ✓ 13 novembre 2018
- ✓ 4 décembre 2018
- ✓ 29 janvier 2019

C.A.P

- ✓ 18 octobre 2018 (mouvement)
- ✓ 20 décembre 2018
- ✓ 5 février 2019

C.H.S.C.T

- ✓ 3 octobre 2018
- ✓ 7 février 2019



Un questionnaire à 20 000€ !!!

En novembre 2015 (sous une autre étiquette !) Nous publions les résultats de l'enquête que nous avons lancée quelque mois auparavant **GRATUITEMENT** 1/3 du personnel de l'époque avait participé... Des constats ont été fait, un bilan tiré puis après plusieurs promesses de remèdes... 3 ans plus tard **RIEN** (ou presque) !!! Plutôt que de dilapider l'argent public et servir copieusement des cabinets pour des enquêtes aux conclusions « pipées » à moins 2 ans des élections... Cessez de nous prendre pour Des C... ! Soignez le mal à la racine, tout le monde connaît les 2 plus gros vecteurs de mal-être dans notre collectivité :

- 1/ le manque de personnel dans les services passés depuis 2 ans d'un statut de flux tendu à celui de sous-effectif...
- 2/ La direction général qualifiée de « caractérielle irresponsable et irrespectueuse » CQFD !



COMMUNIQUÉ



Compte rendu de la rencontre du 28 août 2018 entre la FA-FP et Mme Sophie Lebet, chargée des questions Fonction publique auprès du Haut-commissaire à la réforme des retraites (#CRR)

Suite à notre sollicitation, M. Jean-Paul Delevoye (#CRR) a tout naturellement dirigé la FA-FP vers sa conseillère en charge de la transposition de la réforme des retraites dans la Fonction publique, qui reçoit parallèlement toutes les organisations syndicales représentatives de ce secteur d'activité.

Au cours de cette rencontre, Mme Lebet nous a tout d'abord confirmé que la réforme engagée repose sur le maintien du système de retraite par répartition, puis nous a présenté les dossiers à l'étude dans le cadre de cette réflexion :

- Ce système universel à points, visant à fusionner l'ensemble des systèmes actuels (y compris celui des parlementaires), n'exclut pas le maintien de spécificités objectives dans la gestion des pensions, notamment au travers de la prise en compte de la pénibilité et permettant d'ouvrir la réflexion sur le devenir des catégories actives
- Ce régime universel repose sur le principe qu'un Euro cotisé ouvre droit au même niveau de pension, et ce quel que soit le secteur d'activité (public, privé, professions libérales ...)
- Les revenus non contributifs (droits liés aux situations familiales –bonification pour enfants, réversion–seraient pris en compte dans le cadre d'un nouveau dispositif de solidarité, dispositif dont le financement sera distinct de celui des retraites et dont le mode de financement sera abordé au cours du deuxième semestre 2018
- De la même manière les périodes de chômage, d'invalidité, de maladie ou encore les congés en lien avec la parentalité font l'objet d'une réflexion visant à neutraliser les conséquences négatives de ces situations en matière de retraite
- La prise en compte des régimes indemnitaires est intégrée dans la réflexion en cours
- Compte tenu des enjeux induits par ce projet de réforme, sa mise en application se fera de façon progressive sur plusieurs années.

En réaction, la FA-FP, représentée par les 3 versants de la Fonction publique, constate avec satisfaction que tous les points ciblés dans le cadre de sa réflexion ont été intégrés dans les travaux du #CRR.

Nous avons notamment insisté sur des points qui nous semblent fondamentaux :

- La notion de pénibilité, les conséquences du travail de nuit et des expositions aux troubles musculo-squelettiques (TMS), ainsi que la nécessité de prendre en considération l'invalidité liée aux conditions de travail


- La neutralisation des conséquences des choix familiaux, notamment dans le cadre de l'égalité entre les femmes et les hommes, qui ne doivent impacter, ni les déroulés de carrières, ni les niveaux de pension de retraite
- L'indispensable revalorisation des traitements indiciaires permettant de rééquilibrer la place des régimes indemnitaires, facteurs d'inégalités
- La nécessité d'une gouvernance paritaire (État – organisations syndicales) en matière de gestion du futur système de retraite
- La nécessité de maintenir le principe des pensions de réversion, en tant qu'élément permettant de garantir encore aujourd'hui à de très nombreuses femmes un niveau de pension se situant au-dessus du seuil de pauvreté.

Il s'agit pour la FA-FP de garantir pour toutes et tous l'accès à une retraite équitable, permettant de vivre dignement dans une période où la dépendance pèse lourdement sur le pouvoir d'achat des personnes concernées.

Ce sujet précis de la prise en compte de la dépendance a d'ailleurs été largement abordé lors de cet échange. Une prochaine rencontre aura lieu d'ici au mois de novembre, rencontre au cours de laquelle la FA-FP complètera ses propositions concernant la gouvernance paritaire, la prise en compte de la pénibilité et des situations de carence de cotisation (invalidité, maladie, congés en lien avec la parentalité, chômage).

D'ici là l'étude de cas-types comme celui des ATSEM, des sapeurs-pompiers, des enseignant.e.s ou des personnels soignants sera proposée au HCRR.

*Autonome, progressiste, solidaire,
à la FA un autre syndicalisme est possible*



La Force Autonome

POURQUOI ÊTRE CANDIDATE OU CANDIDAT ?

REPRÉSENTER ET DÉFENDRE

... nos collègues dans les instances de concertation représentatives des personnels au niveau local (CAP-CT-CEP-CHSCT - Commission de réforme etc...)


AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

... de l'ensemble des agentes et agents de droit public ou privé, dans le service public aujourd'hui déconsidéré et mis à mal dans tous les secteurs d'activités

SE BATTRE POUR LES RETRAITES


... d'aujourd'hui mais surtout celles de demain

AMÉLIORER LE POUVOIR D'ACHAT



Fédération Autonome de la Fonction Publique

ENGAGEZ VOUS A LA FA EN TOUTE INDEPENDANCE



Comme nous, à la FA, vous croyez :

- que seul un syndicat autonome et véritablement indépendant de tous partis politiques peut valablement défendre les intérêts individuels et collectifs des agentes, des agents et des personnes sous contrat qui assument des missions de service public.
- que le progrès social est une exigence et non pas un luxe ou un privilège, tant pour les agentes et agents que pour les usagers du service public.
- que le Service Public assure une véritable solidarité entre les citoyennes et citoyens de notre pays dans un esprit intergénérationnel et de garantie de protection des plus vulnérables.

Suivez toute actualité autonome et rejoignez notre Communauté

www.fa-fp.org

@Fédération-Autonomie-de-la-Fonction-Publique

@FederationAuto


@federationautonome

Votre syndicat local :

Syndicat Autonome Ardenne Métropole

fafpt08@gmail.com

Avec la FA un autre syndicalisme est possible



la Force Autonome c'est Nous



- Dernière réunion avant la rentrée sur la rémunération au mérite :

Le gouvernement confirme ses intentions et sa méthode !

Malgré les intentions évoquées par le secrétaire d'État lors de la réunion de bilan des chantiers 1 et 2 le mercredi 18 juillet, les orientations du gouvernement en matière de rénovation du contrat social restent identiques à celles annoncées par le Premier ministre lors du lancement du Comité interministériel de la transformation publique le 1er février dernier.

La méthode reste donc la même : des décisions prises sans concertation, une série de réunions d'information pour tenter de convaincre les employeurs publics et les organisations syndicales du bien-fondé des décisions gouvernementales, des réunions bilatérales pour entretenir l'illusion du dialogue et, pour conclure, la validation des décisions prises initialement.

Ont ainsi été actées la suppression des CHSCT et la remise en cause des prérogatives des CAP ainsi que la généralisation du recours au contrat pour les métiers n'ayant pas une spécificité propre au service public !

Le 19 juillet, la réunion d'information portant sur la rémunération au mérite, à laquelle participaient *Caroline Charruyer, Amar Ammour et Bruno Collignon*, s'inscrivait dans la droite ligne des orientations décrites ci-dessus.

Bien que le diaporama présenté lors de cette séance (en ligne sur notre site) confirme ce que la **FA-FP** dénonce de longue date, à savoir que le régime indemnitaire représente une réelle rupture d'équité en matière de rémunération, le gouvernement ne renonce pas à l'idée de développer le principe de la rémunération au mérite, encourageant ainsi l'individualisation des rémunérations et la concurrence entre les personnels au détriment des collectifs de travail et de l'intérêt des usagères et usagers du service public.

La **FA-FP** continue de défendre le transfert des primes en points indiciaires et la valorisation du traitement indiciaire au détriment du régime indemnitaire qui minore le montant des pensions de retraite !

L'agenda « social » du deuxième semestre qui vient de nous être transmis et qui est annexé à ce communiqué ne laisse que peu d'espoir de voir enfin se mettre en place le dialogue social de qualité que la **FA-FP** continue de solliciter avec insistance.

La **FA-FP** ne renoncera pas à défendre le service public et les 5,4 millions de personnes qui l'incarnent dans l'intérêt des usagères et des usagers, et nous n'entendons pas nous ranger dans le camp des organisations syndicales qui commencent à s'inscrire dans une stratégie d'accompagnement des propositions du gouvernement au nom d'un certain réformisme ... avec le risque de fragiliser le statut comme ce fut le cas récemment avec le Code du travail !

Autonome, progressiste, solidaire,

à la FA un autre syndicalisme est possible !